

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-162 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
2 ruelle des Jardins
Pour effectuer une réfection de toiture

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SAS BOUCARD MAÇONNERIE COUVERTURE
ZAC DES CLÉMORINANTS
17740 SAINTE MARIE DE RÉ

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer une réfection de toiture, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 2 ruelle des Jardins.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 12 mai 2025 à 8h00 au vendredi 16 mai 2025 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits pour effectuer une réfection de toiture par l'entreprise « SAS BOUCARD MAÇONNERIE COUVERTURE ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « SAS BOUCARD MAÇONNERIE COUVERTURE ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- SAS BOUCARD MAÇONNERIE COUVERTURE.

Fait à La Flotte, 16 avril 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

